

[XIII] Grammaire: Règles

<[m] 1)> On considère com@e
essentielle d^s 1 gram@. sansrite cette
règle phonétiqu. • <[m/i] Parmi les
règles qui>. “Scr. s_j après k, r et⁺les
voy. autres que a [a@/a*] devient
(donne, se• change en) s_j.” Nous
n’~~insistons~~attaquons par ici sur+la
formule. ~~Si l’on• veut~~ <[m] Disons p.
ex.>: “ce qui est s_j d^s tel cas apparaît
comme s_j d^s tel autre”;+• la ~~rédaaction~~
~~qui~~ nous prenons ~~ette~~la rédaction
~~déjà très perfectionnée~~ • <[m]qui est la
moins criticable> et n^s cherchons
ce+qu’il y a à dire sur on doit penser
d’une règle de ce genre en• elle-m?.

<[b↔] 1° Qu’est-ce qui porte le
grammairien à ~~chercher~~ns donner une
règle• ~~relata~~ pour la présence d’un
certain>

1° Pourquoi? Qu'est-ce qui fait qu~ le grammarien se croit il tenu obligé, comme soudainement de donner une règle pour concerner l'apparition du son d'un certain élément s_i, alors qu'il n'en donne aucune pour la plupart de majorité des autres éléments <[m] du même système.>. Il ne songe pas à chercher n'a point songé à par ex. à considérer pas qu'il y ait eu lieu d'expliquer ou à réduire à une règle la présence de 'u p dans pita@ ou la présence de 'un v dans a_vvas. Pourquoi, faute de présence on se demande la présence d'un du s_i dans <[m] çis;mas,> vaks;yami <[m/i] ou et cent autres fo~> soit serait etc. davantage matière à législation attirerait-elle davantage sur elle son attention ou la n[?]^{grammaticale?} appellerait-elle davantage une explication, serait-elle davantage matière à réflexion <?→,>^{grammaticale?} pourquoi ete réclamerait-elle particulièrement tout à coup une

La réponse est ne doit au fond pas être cherchée trop l'U%. simplement que <u→U> ne possibilité de règle s'entrevoit <[m/i] s'entrevoit~it(se present~t(et sollicitait(se présentait(s'est présenté par hasard L'esprit du gram@air~> <[m/r] pour s; et(pas pour p;(c'est tout.>: il ne faut pas nous allons examiner à• quoi tient cette possibilité de règle, mais constatons auparavant que c'est le | notremairien préablement la profonde• absence de direction et de méthode+qui a présidé à la• naissance de+la rè-gramgle, puisqu'on ne s'est pas demandé• <[b↔↔↔] <[m/i] ds quelles circonstances pourquoi> <[m] il arrive> d'où vient que que tel^{un} son <[m] ,subitmt tt à coup,> passe pour serait doit être plus naturellement soumis• <[m] qu'un autre> à justifier de sa présence, pend^t | que l'autre qu'on accepte• dix ou douze autres, sans que l'on vient d'en admettre• dix ou douze20 ou 30 ds la même langue sans aucun passeport,• >

T.S.V.P / [2]

s'il y a des circonstances où un régulièrement des sons plus soumis que d'autres. <[m] ds 1 langue> à justifier leur présence, et ds quelles circonstances cela peut se produire, et par conséquent en définition de quoi se compose en définitive le chapitre le chapitre de la "phonétique" d'une langue qui ne consiste qu'en des règles de ce genre (une fois dégagée <[+]s> naturel~ de l'hybridation avec le point de vue diachronique, laquelle a pour 1er effet d'ôter à la discussion tout objet ferme).

2° La fortuite possibilité de règle souvent très frappante, mais qui seule <,→(> et sans autre discernement l'exercice d'aucune critique, fait qu'on vous com@e n's venons de le voir) décide de la somme de règles qu'on établit entre un son et un autre, à quoi tient-elle à son tour?/[2]

2e règle v

—v Dans tous les cas où un ś devrait figurer
soit après les consonnes k et r
soit après une voyelle ou dipt. autre

que a et a€

cet ś est remplacé par s.

Sarvag/itsu — mais ban5iks5u

Ex. Le suffixe du futur est -syati

pa-sya-ti "il protégera"

mais ne-s5ya-ti "il conduira"

Consons: tap-sya-ti "il embrasera ou tourment~"

mais vak-s5ya-ti "il dira"

< aqve€5su · ban5iks5u.>
cf. se€na€su cf. saritsu